



## Déclaration liminaire CHSCT FranceAgriMer du 23 mars 2017

# FranceAgriMer : Pas de contrôle sous la menace !

L'ensemble des organisations syndicales de FranceAgriMer découvrent dans la presse avec indignation que des représailles pourraient être faites à l'encontre des contrôleurs qui exercent leur mission dans les exploitations viticoles du département du Gard.

Lors de l'assemblée générale du syndicat des vignerons du Gard, il a été clairement dit : « *Tant que l'Etat n'aura pas réglé ce qu'il nous doit, il n'y aura plus de contrôles de viticulteurs ou de caves dans ce département. Il suffit de quatre coups de fils pour que le contrôleur ait 15 personnes autour de sa voiture* » a lancé Xavier Fabre, là encore très applaudi.

Vos représentants du personnel ne peuvent accepter que soit fait ce genre de menace à l'encontre des agents de l'établissement. Ils demandent au Directeur Général de FranceAgriMer de faire le nécessaire auprès de ce syndicat, afin qu'il retire ses propos menaçants de manière officielle et publique, faute de quoi les contrôleurs seraient obligés d'exercer leur droit de retrait dans ce département.

En effet, il est interdit à quiconque d'exercer des menaces à l'encontre des agents de l'Etat. Ces propos sont inadmissibles, et nous craignons que l'interprétation de ces derniers soit susceptible de provoquer des événements dramatiques tels que nous en avons connu dans le passé.

Nous comprenons les difficultés des exploitations viticoles, ainsi que leur colère et leur insatisfaction quant aux retards pris. Ceci résulte de la baisse incessante des effectifs de l'établissement que les organisations syndicales dénoncent depuis la création de FranceAgriMer.

Pour rappel 205 ETP en moins ! Nous déplorons, une fois de plus, des conditions de travail en constante dégradation dues à la réduction des effectifs. Il en résulte une inadéquation entre la charge de travail, la complexité grandissante des procédures et les moyens mis à disposition.